Image not found or type unknown

En cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, le salarié peut-il être licencié ?

publié le **28/08/2012**, vu **1040 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les manquements aux règles d'hygiène et de sécurité justifient toujours une sanction. Plus le salarié aura fait courir de risques aux tiers, plus sévèrement il sera puni.

Lire l'article

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés